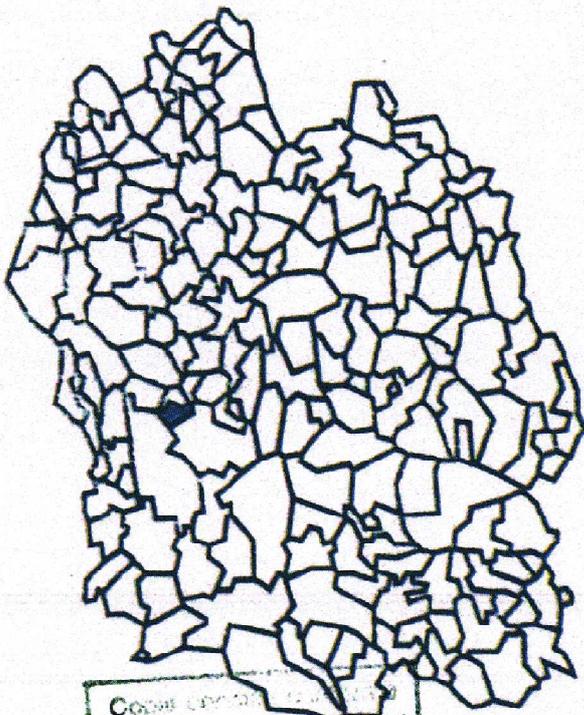




Préfecture de La Lozère
Direction départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

P.P.R.



**COMMUNE
DES
SAELLES**

Vu et Annexé à l'Arrêté
Préfectoral N°02-1248 du 09 JUIL 2002
Le Préfet

Copie certifiée conforme
Pour le Préfet et par obligation



Attaché, Chef de Bureau

Marie-Claire VIOLAC

Jean-Louis FARGEAS

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2
---------------------------	--	---

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
ou une valeur informative, seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

LES-SALELLES_2_1

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

	Limite du champ d'inondation du Lot pour le débit de référence centennal	
I - SECTEUR URBANISE		
	Risque d'inondation très fort ($1.00 \text{ m} \leq H$ ou $V \geq 1 \text{ m/s}$)	
	Risque d'inondation fort ($0,50 \text{ m} \leq H < 1 \text{ m}$ ou $0,50 \text{ m/s} \leq V < 1 \text{ m/s}$)	
	Risque d'inondation modéré ($H < 0.50 \text{ m}$ et $V < 0.50 \text{ m/s}$)	
II - ZONES NATURELLES		
	Aléa inondation très fort	Zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver
	Aléa inondation fort	
	Aléa inondation modéré	
	Champ d'expansion de crue défini par approche géomorphologique	
III - RAVIN PERIURBAIN		
	Bande de précaution de part et d'autre du talweg des Salelles et cône de déjection du ravin.	
IV - AUTRES INDICATIONS		
	Position des laisses de la crue des 4 et 5 Novembre 1994	

Echelle du Plan : 1/2000^{ème}

Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

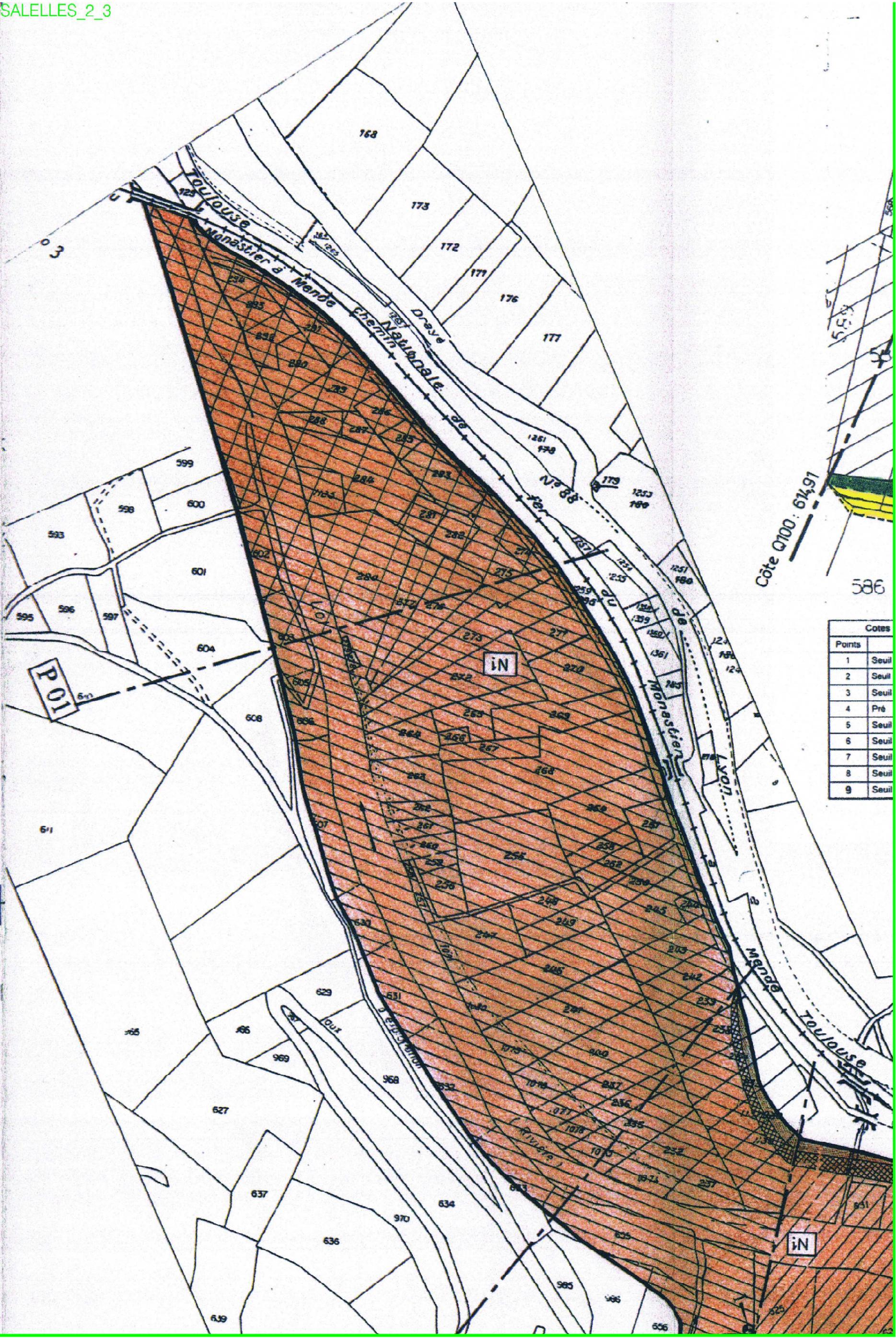
Limite du champ d'inondation du Lot aux Salelles

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le CETE MEDITERRANEE d'Aix en Provence

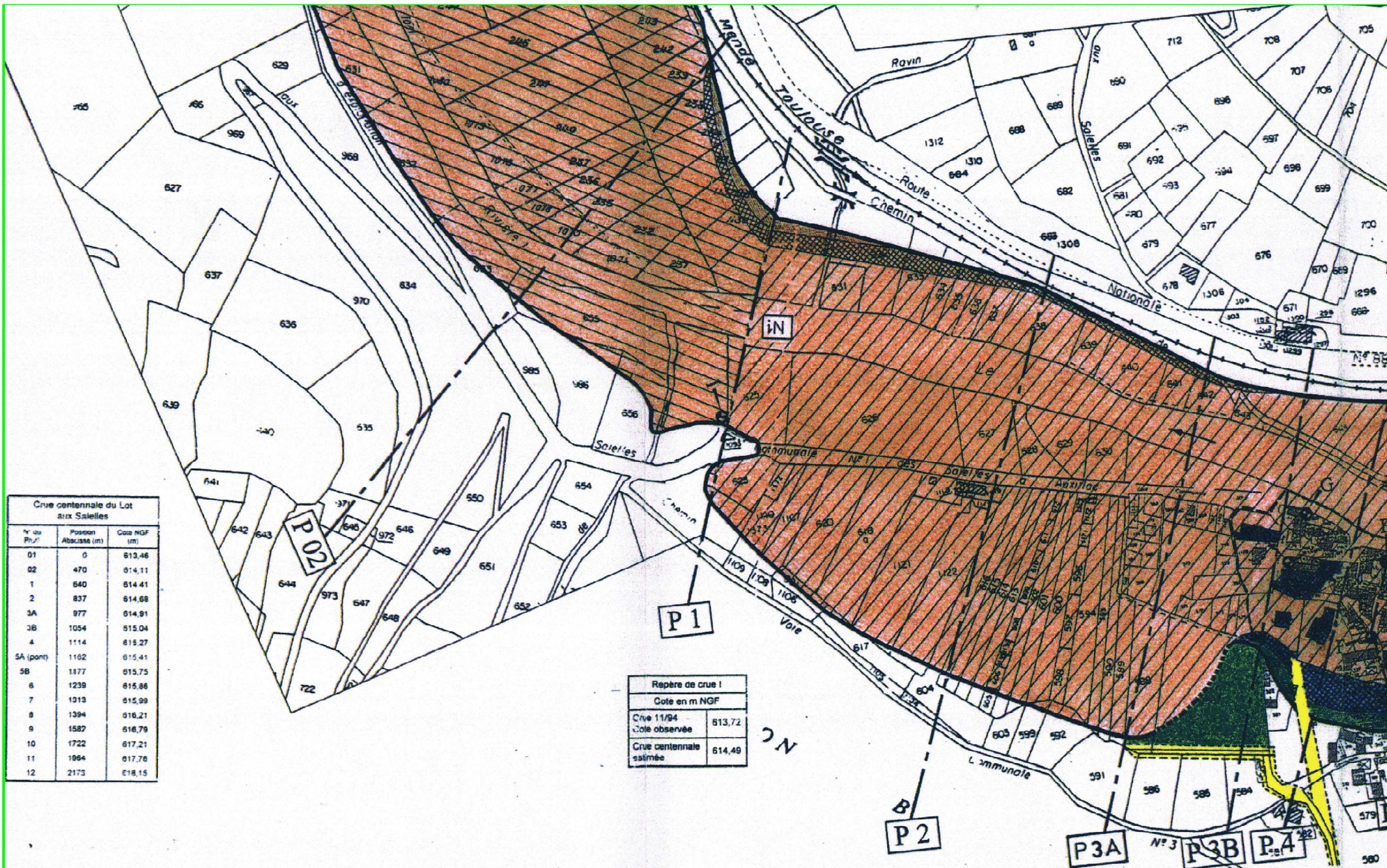
L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative, seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PER approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

LES-SALELLES_2_2

L'ensemble de ces documents, sous forme de fichiers informatiques, ou une vue informative. Seuls les documents papier originaires ou des dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



Cotes	
Points	
1	Seuil
2	Seuil
3	Seuil
4	Pré
5	Seuil
6	Seuil
7	Seuil
8	Seuil
9	Seuil



Crue centennale du Lot aux Salleles		
N° du Pn	Position Abscisse (m)	Cote NGF (m)
01	0	613,46
02	470	614,11
1	640	614,41
2	837	614,68
3A	977	614,91
3B	1054	615,04
4	1114	615,27
5A (pont)	1162	615,41
5B	1877	615,75
6	1239	615,86
7	1313	615,99
8	1394	616,21
9	1587	616,79
10	1722	617,21
11	1994	617,76
12	2173	618,15

Repère de crue I	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	Cote observée
	613,72
Crue centennale	estimée
	614,49

Repère de crue H	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	Cote observée
	614,06
Crue centennale	estimée
	614,73

Repère de crue G	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	Cote observée
	614,48
Crue centennale	estimée
	615,15

Repère de crue F	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	Cote observée
	614,47
Crue centennale	estimée
	615,02

Repère de crue E	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	Cote observée
	614,50
Crue centennale	estimée
	614,96

LES-SALLES 2_4